

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du

28 septembre 2009

SOMMAIRE

I - BUDGET 2009 :	
régularisations / demandes de subventions	4
II - RAPPORTS ANNUELS 2008	
• Eau (CCPC)	5
• Assainissement (CCPC)	5
III - DEVENIR du patrimoine de "DOMOCENTRE"	6
IV - QUESTIONS DIVERSES / URBANISME	7
V - COMMUNICATIONS	9
• Loi S.R.U.	9
• Mot de M. Philippe AUNAVE	9
• Projet CHAMBAUD	10
• Amélioration de l'habitat	10
• PASS FONCIER ...	10
• Courrier DGFP	11
• Tour de Guet du Serre-en-Don	11
• "Pass Famille" (CCAS)	12
• Fleurissement 2009	12
• Parole aux groupes d'opposition	13

SEANCE du 28 septembre 2009

Date de la convocation : 21 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Josette MANEVAL, M. Pierre CROS, M. Robert COURTIAL, Mme Geneviève MARION, Mme Geneviève LAROCHE, M. Denis SERRE, M. Gérard CUMIN, Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, M. Damien GILLES, M. Francis CARLE, Mlle Marie-Nathalie DONNADIEU, Mme Corinne LAFFONT, M. Philippe AUNAVE.

Procuration :

Mme Marie-Christine GOYON à Mme Marie-Christine ROURE
M. Olivier FERRAND à M. le Maire
Mme Nathalie CHAREYRE à Mme Monique PINET
M. Jacky BARBISAN à Mme Corinne LAFFONT.

<i>Le quorum est atteint.</i>

Secrétaire de séance : M. Denis SERRE.

Assistaient également à la séance :

- Jean-Claude BONNET, DGS
- Christophe CHAMBON, services techniques

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et précise qu'il s'agit d'un conseil municipal spécifiquement "technique".

I - BUDGET 2009 : DECISIONS MODIFICATIVES - demandes de subventions exceptionnelles -

Il convient de régulariser deux dossiers de demandes de subventions exceptionnelles, celles-ci n'ayant pu être étudiées au cours de la séance de juin dernier :

- d'une part, le *Collège Saint Louis* (OGEC), concernant un projet intitulé "Chemin Faisant" (pour le niveau 4^{ème}), présente une demande d'aide d'un montant de **800 €** (projet validé par la commission académique) afin d'assurer le montage financier de cet atelier artistique ;
- d'autre part, le *Collectif Antirouille* (association créée en 2006) sollicite une subvention afin de soutenir son programme d'animation ; il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide de **1 000 €**.

S'agissant de la demande présentée par le *Collectif Antirouille*, **Monsieur Francis CARLE** s'étonne que "*ce dernier ait refusé une aide susceptible de lui être accordée par le Comité des Fêtes sous prétexte que celle-ci était considérée insuffisante*".

Madame Pierre CHANEAC, Adjointe aux *affaires culturelles*, déclare ne pas être informée de cette affirmation et se renseignera.

Monsieur Philippe AUNAVE s'interroge sur le bien-fondé de la politique culturelle engagée par la Municipalité, notamment en ce qui concerne les animations proposées par le *Collectif Antirouille*.

Monsieur le Maire souligne que les initiatives engagées par le *Collectif Antirouille* s'inscrivent en complément de la programmation arrêtée par la Municipalité et le *Comité des Fêtes*.

Madame Pierrette CHANEAC poursuit : « *les relations avec le Collectif Antirouille, mises en route dès les débuts de l'association, sont soutenues, constructives et très complémentaires* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer :
- une subvention de 800 € à l'OGEC
- une subvention de 1 000 € au Collectif Antirouille

II – RAPPORTS ANNUELS 2008 : EAU et ASSAINISSEMENT

Les rapports d'activités :

- service EAU
- service ASSAINISSEMENT

remis par M. le Président de la *Communauté de Communes du Pays du Cheylard* ont été présentés aux membres du Conseil Municipal, conformément à la réglementation. Ces rapports feront l'objet d'une publicité dans les 15 jours suivant le Conseil Municipal d'aujourd'hui, indiquant que ces documents sont consultables en Mairie.

☞ Voir documents annexés au PV

En ce qui concerne le *service assainissement*, **Monsieur Francis CARLE** affirme que la station d'épuration n'apporte pas des résultats satisfaisants au vu des informations qu'il a pu recueillir et ajoute qu'il est, par ailleurs, « *toujours en attente des résultats concernant des analyses de la présence des métaux lourds dans les eaux du barrage* ».

Monsieur le Maire déclare que la station d'épuration a fait l'objet d'un changement de catégorie par rapport à la strate des *équivalents / habitants* et que le contrôle relève désormais des services de la DDEA de l'Ardèche.

Monsieur Jeannot MONTREVEL mentionne que la station d'épuration est gérée en auto-surveillance en ce qui concerne les capacités de rendement.

Monsieur le Maire observe que des efforts significatifs ont été réalisés, que la biodiversité demeure une préoccupation des élus en charge du territoire et que les truites sont réapparues depuis très longtemps sous le pont de "La Guinguette".

Monsieur Francis CARLE rappelle que la canalisation d'assainissement desservant le secteur de Chambaud est apparente dans le lit de l'Eyrieux. Avec l'accord de **Monsieur le Maire**, il fait circuler quelques photographies concernant l'état de la conduite.

Monsieur Jeannot MONTREVEL précise qu'il s'agit d'un problème connu et que, malheureusement, il ne pourra être définitivement réglé que dans l'hypothèse où un autre itinéraire aura été validé.

III - DEVENIR du PATRIMOINE de "DOMOCENTRE"

L'organisme HLM DOMOCENTRE a informé la commune de son intention de transférer son patrimoine locatif social, situé en Ardèche, au profit d'un autre organisme. Concernant la commune du Cheylard, le patrimoine de Domocentre consiste en *2 logements situés Rue de la République et 22 logements situés à la Résidence Bourdelande.*

Quelque soit la formule juridique qui sera retenue (prorogation des baux initiaux ou vente par la commune au repreneur, puisque les bâtiments ont fait l'objet d'un bail emphytéotique avec Domocentre),

le **Conseil Municipal approuve** le principe du projet de cession du patrimoine de Domocentre à un autre organisme et **confirme** ainsi l'*avis favorable* préalablement adressé le 19 août dernier à Monsieur le Directeur de la DDEA de l'Ardèche, **par 22 voix et 5 abstentions.**

Monsieur le Maire considère que la reprise du patrimoine de Domocentre devrait favoriser une nouvelle approche gestionnaire et efficace du parc de logements. Pour mémoire, à ce jour, deux sociétés candidates sont déclarées : la *société SDH* et le *Foyer Vellave.*

IV - QUESTIONS DIVERSES

1° - Projet de création de la zone d'activités économiques située sur le plateau d'Aric et mise en compatibilité avec le POS.

Suite à l'enquête préalable concernant le projet de création de la zone d'activités économiques située sur le plateau d'Aric et la mise en compatibilité de ce projet avec le POS de la commune (arrêté préfectoral n° 2009/170/7 du 19 juin 2009),

le **CONSEIL MUNICIPAL**, prenant acte du bon déroulement de l'enquête,
par 22 voix et 5 abstentions,

FORMULE un **avis très favorable** à ce projet de création et plus particulièrement concernant la mise en compatibilité avec le *plan d'occupation des sols* de la Commune.

En réponse à l'interrogation de **Madame Corinne LAFFONT** concernant le devenir de la zone d'activités d'Aric, **Monsieur Daniel BERTHIER** souligne que celle-ci est destinée à accueillir de l'*industrie* et de l'*artisanat*, et que plus tard, elle pourrait éventuellement s'ouvrir à d'autres activités.

Quant aux fouilles archéologiques réglementaires, il indique qu'elles ne devraient pas être de nature à court-circuiter le planning fixé sauf, bien entendu, à ce que des découvertes majeures soient effectuées. "*Ce qui paraît peu vraisemblable*".

2° - Révision simplifiée N° 2 et modification N° 4 du POS

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord la délibération prise récemment à l'unanimité par la *Communauté de Communes du Pays du Cheylard*, concernant les difficultés rencontrées par la commune pour engager la procédure de révision simplifiée du POS (séance du Conseil Communautaire du 14.09.2009).

☞ voir délibération jointe au procès-verbal

« Nous allons au bout de la démarche, c'est vital pour le territoire ».

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique va être organisée sur le territoire de la Commune du *5 Octobre au 5 Novembre 2009 inclus*. Cette enquête portera sur le projet de *modification N° 4* ainsi que sur le projet de *révision simplifiée N° 2* du document d'urbanisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que :

- d'une part, la *modification N° 4* concerne uniquement des régularisations ainsi que quelques corrections mineures du règlement,
- d'autre part, la *révision simplifiée N° 2* porte sur l'évolution de la zone La Maméane / Coste Essuyte afin de permettre l'initiative communale de réaliser partiellement l'équipement de cette zone, dont le morcellement foncier a, jusqu'à présent, bloqué l'urbanisation,

CONSIDERANT le bien-fondé des procédures engagées et que le projet de *révision simplifiée* ne porte pas atteinte à l'économie générale du POS,

Par 22 voix et 5 abstentions,

SOULIGNE l'intérêt pour la collectivité de procéder à ces régularisations au vu, notamment, des impératifs de délai liés dans le cadre de l'actuel *plan d'occupation des sols* de la commune, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre de l'exercice, puisque, ultérieurement, toute révision devra faire l'objet d'une procédure complète et donc beaucoup plus longue et complexe ("*plan local d'urbanisme*").

V - COMMUNICATIONS

1° - Application Loi SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbains)

Monsieur Jeannot MONTREVEL rappelle que, jusqu'au 31.12.2008, l'obligation de desserte était la règle et que les raccordements électriques étaient facturés aux bénéficiaires selon le système forfaitaire qui ne représentait qu'une partie des coûts.

Depuis l'intervention de la Loi SRU, avec application au 1^{er} janvier 2009, le nouveau dispositif réglementaire est le suivant :

le raccordement est subordonné à une autorisation d'urbanisme sauf exception. Il est de la responsabilité de la collectivité de décider la réalisation des extensions dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ce nouveau dispositif engage une plus grande responsabilité des propriétaires, des constructeurs mais aussi, des collectivités locales. De plus, cette réforme aura un impact non négligeable sur les finances publiques, puisque les extensions des réseaux seront à la charge de la Commune.

2° - Mot de Monsieur Philippe AUNAVE

Monsieur Philippe AUNAVE, conformément aux dispositions rappelées par **Monsieur le Maire** en début de séance, est autorisé à faire une déclaration, laquelle a été rédigée sur papier libre et remise en fin de séance au DGS.

☞ voir en annexe

3° – Projet CHAMBAUD

Monsieur Pierre CROS rappelle que « *l'instruction du dossier de la baignade de Chambaud se poursuit sans la "passe à poissons", ce qui concourt à une économie substantielle de l'opération. Le dossier sera porté prochainement à l'enquête publique* ».

S'agissant de l'activité *camping*, **Monsieur Francis CARLE** s'interroge sur le fait que le *camping de Chambaud* est fermé depuis le 17 Août.

Monsieur Pierre CROS précise qu'il s'agit d'une décision de la gérante.

Monsieur le Maire déclare qu'une autre gestion devrait être mise en place pour la saison prochaine.

Monsieur Pierre CROS ajoute que l'étude pour *l'hôtellerie de plein air* et qui concerne particulièrement les campings, vient d'être confiée au Cabinet "MLV Conseil" dont la proposition a été retenue très récemment. Le *comité de pilotage*, en charge de ce dossier, se réunira pour la première fois le 6 octobre prochain. Les résultats devraient être rendus pour la fin décembre.

4° – Amélioration de l'habitat (rappel)

☞ voir information ci-jointe

5° – Pass Foncier (rappel)

☞ voir information ci-jointe

6° – Courrier de la Direction Générale des Finances Publiques

☞ voir ci-joint

7° – Groupement Forestier de Ranc Bardon / Tour de guet du Serre-en-Don

Lors de la dernière assemblée générale du « GROUPEMENT FORESTIER DE RANC BARDON » (GFRB), ont été une nouvelle fois abordées les difficultés d'accès au site du Serre-en-Don, au sommet duquel une *tour de guet* a été édiflée, il y a une quinzaine d'années par le Département.

L'état de la voie d'accès (par la « Route des Crêtes ») est déplorable. Les services du Conseil Général ont été alertés *.

Quant à la tour de guet du *Serre-en-Don*, il s'agit d'un élément majeur de DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) pour un très large périmètre situé tout autour du belvédère et il devient urgent de réaliser des travaux de dégagement afin de permettre à cet édifice de poursuivre sa mission de surveillance du territoire.

Une rencontre sur le site est organisée ce mercredi 30.09 à laquelle devraient être représentés :

- Conseil Général
- DDEA
- SDIS
- ONF
- GFRB

[* Par courrier en date du 23 septembre 2009 (reçu le 30.09), M. le Président du Conseil Général informe qu'une première tranche de travaux de réparation de la chaussée va être entreprise dans les prochaines semaines.

Ce premier financement s'élève à 14 700 €. Cette opération devra donc être poursuivie en 2010].

☞ voir ci-joint

8° - "Pass Famille"

Madame Marie-Christine ROURE relate les diverses animations encouragées par le CCAS en direction des familles :

* après inscription en mairie, les familles cheylaraises avec enfants, et ceci sans conditions de ressources, ont bénéficié d'activités à prix réduit ; 1€ pour chaque membre de la famille (enfants et parents) la différence étant réglée par le C.C.A.S. directement à l'organisateur :

- en juillet chaque famille a pu obtenir 4 entrées (journées) à EYRIUM
- plein succès avec 509 personnes (262 adultes et 247 enfants)
(la météo a sans doute favorisé cette hausse de fréquentation)

* également en juillet, au château de LA CHEZE, la séance de *cinéma plein air*, organisée par LE VOX, a compté 42 personnes (adultes et enfants) bénéficiaires du tarif réduit ;

* en juillet et août, à L'ARCHE DES METIERS, 45 pers (32 enfants 13 adultes) ont profité des activités du programme *Nature et Science*, avec astronomie, cuisine, santé, mais aussi *balades nature*.

Madame Marie-Christine ROURE ajoute que le bilan, depuis trois étés consécutifs, est très positif au vu du nombre grandissant des utilisateurs ; il s'agit d'une aide sociale et concrète auprès de la population.

9° - FLEURISSEMENT 2009 / participation au concours départemental

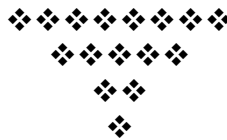
Monsieur Christophe CHAMBON est invité à présenter les actions engagées par les services techniques municipaux en ce qui concerne le fleurissement 2009.

☞ voir ci-joint

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe technique pour son investissement consacré à l'embellissement de la ville.

Monsieur Jeannot MONTREVEL note que la population se déclare très satisfaite.

Monsieur Bernard MOISSON observe que l'équipe des services techniques est très fortement impliquée, non seulement dans le fleurissement, mais aussi dans de nombreux autres travaux concourant à la propreté dans divers points de la localité, avec la réalisation d'ouvrages importants.



En fin de séance, **Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Corinne LAFFONT**.

Madame Corinne LAFFONT fait part de son insatisfaction en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, notamment, pour le dossier de la Place du Serre : « *Je suis en colère par rapport à la déformation de mes propos* ».

Elle ajoute que la rédaction des procès-verbaux ne relate pas la réalité des propos et déclare que « *c'est anti-démocratique* ».

Monsieur le Maire prend acte et ajoute que « *la rédaction du procès-verbal est toujours un acte délicat, mais est réalisée avec pragmatisme, dans un souci de synthèse et de réalité des débats. Le projet évoqué étant important, Madame LAFFONT aura tout loisir de s'exprimer au cours des futures réunions liées à ce dossier* ».

Après avoir répondu à quelques questions mineures posées par les Conseillers, hors de l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** clôt la séance à 22 h 30.

Dr J. CHABAL
Maire du Cheylard
Conseiller Général

ANNEXES

- rapport annuel (extrait) / service EAU
- rapport annuel (extrait) / service ASSAINISSEMENT
- délibération du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- intervention de M. Philippe AUNAVE
- amélioration de l'habitat / Pact 07
- "pass foncier"
- courrier de la DGFP
- accès à la tour de guet du Serre-en-Don :
lettre de M. le Président du CONSEIL GENERAL
- fleurissement / concours départemental